

■ **Macculi Rocco**, à Neyruz (FR), pose de carrelages.
(FOSC du 31.05.2002, p. 6). La procédure de faillite étant clôturée
par le Président du Tribunal de la Sarine le 21.05.2002, cette rai-
son est radiée d'office, conformément aux dispositions de l'art.
66, al. 1, de l'ORC.
Journal no 1470 du 09.07.2002
(00558710 / CH-217.0.112.290-2)